

Fiche de suivi syndical

Mutation 2018-2019

Adhérent-e n° Non adhérent-e Autre syndicat

NOM : PRENOM :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Téléphone : Portable : Courriel :

Adresse administrative :

CORPS : Agrégé-e Certifié-e CPE P.EPS PLP Psy-EN

DISCIPLINE : CODE : (ne rien inscrire)

Echelon actuel : Ancienneté dans le poste :

Situation administrative

- Stagiaire
- Ex contractuel,
- Ex AED
- Titulaire d'un poste
- TZR depuis
- Affectation à titre provisoire
- Congé longue durée
- Congé longue maladie
- Disponibilité
- REP+, REP, Ville, Autre (ancien APV...)

Situation familiale :

- Marié-e avant le 01/09/2018
- PACSÉ-E avant le 01/09/2018
- Nombre d'enfants à charge et âges au 01/09/2019 :

Situation personnelle :

- BOE
- RQTH
- Dossier médical en cours

TYPE DE DEMANDE

- Rapprochement de conjoint
- Séparation : nombre d'années
 - En activité :
 - En congé parental ou disponibilité
- Rapprochement de la résidence de l'enfant
- Mutation simultanée
 - Avec :
 - Discipline :
- Réintégration : académie d'origine :
- Originaire d'un DOM : CIMM

Pièces justificatives à joindre (cocher les pièces à fournir)

- Situation administrative
 - tout arrêté justifiant de situations administratives (dernier poste occupé, de détachement, de dernière affectation avant disponibilité ...)
 - arrêté de reclassement pour les stagiaires justifiant de services d'agent non titulaire
- Rapprochement de conjoint, autorité parentale conjointe et mutation simultanée
 - Pour tous
 - une attestation récente de l'activité professionnelle du conjoint (ou ex conjoint) s'il n'est pas agent de l'éducation nationale
 - une attestation récente d'inscription à Pôle emploi en cas de chômage du conjoint (ou ex conjoint)
 - en cas de séparation : une justification de la situation de séparation au moins égale à 6 mois
 - Personnels mariés
 - une photocopie du livret de famille
 - Personnels liés par un PACS
 - copie intégrale de l'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS datant de 2018 établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité.
 - Personnels ayant au moins un enfant reconnu par les deux parents (moins de 18 ans au 01/09/2019) ou ayant reconnu par anticipation au plus tard le 5 avril 2019 un enfant à naître
 - une photocopie intégrale du livret de famille (de chacun des deux parents si non mariés)
 - OU une déclaration de grossesse avec la date de début présumé et une attestation de reconnaissance anticipée
 - Autorité parentale conjointe
 - décision de justice ou justificatif du droit de visite ou d'hébergement
- Parents isolés (enfants de moins de 18 ans au 31/08/2019)
 - photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance
 - photocopie du jugement du tribunal : droit de garde alternée ou droit de visite
 - justificatif de la résidence de l'enfant : certificat de scolarité, attestation de la crèche ...
 - pièces justifiant l'amélioration de la vie de l'enfant ou de l'organisation de la vie de l'enfant (une attestation sur l'honneur ne suffit pas)
- Dossier médical
 - bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE)
 - photocopie de la reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH)
 - pièces délivrées par le(s) médecin(s) justifiant l'amélioration de la vie

FICHE DE SUIVI A NOUS RETOURNER...

au SE-UNSA, 4 rue Paul Sautai 80000 AMIENS

Mouvement intra du 22 mars (14h) au 5 avril (12h)

- Venez nous rencontrer pour faire vérifier votre barème

Attention aux pièces justificatives. Gardez un double de tout. Envoyez-nous une copie des pièces avec votre dossier. Nous contacter. L'administration est très pointilleuse !!!

Pour vous aider :

Certifiés Agrégés EPS : Philippe 06 47 89 87 15 Agnès 06 76 12 00 21

Laurence 06 70 02 41 60 Pascal (Technologie et SII) 06 11 38 91 91

Psy EN : Hadigea 06 75 82 75 94 CPE : Xavier 06 75 23 65 17

PLP : Dominique 06 31 96 29 98 Amar 06 73 32 39 89

Section académique: 03 22 92 33 63

Courriel : ac-amiens@se-unsas.org

Vœux	Barème estimé	Vœux	Barème estimé
1		14	
2		15	
3		16	
4		17	
5		18	
6		19	
7		20	
8		21	
9		22	
10		23	
11		24	
12		25	
13		26	